# Restauration des objets mobiliers protégés.

## Objet de l'aide

- Restauration d'objets classés ou inscrits au titre des Monuments historiques.
- Restauration d'objets portés au Répertoire départemental.

### Bénéficiaires

Communes et propriétaires privés.

#### Modalité d'attribution

Programmation départementale parmi la liste des objets d'art classés, inscrits (en accompagnement de l'Etat) ou portés au Répertoire départemental.

## Dépenses subventionnables

Objets classés ou inscrits : les dépenses retenues sont celles prises en compte par l'Etat.

### Calcul de la subvention

#### 1) Restauration des objets :

#### **≻**Classés

Bénéficiaires	Subvention
Communes	Taux modulé de la commune dans la fourchette 10/30 %
Privés	Egale à 20 % des dépenses TTC

## **➤**Inscrits

Bénéficiaires	Subvention
Communes	Taux modulé de la commune dans la fourchette 20/60 %
Privés	Egale à 20 % des dépenses TTC

#### 2) Entretien des objets :

#### **≻**Classés

Bénéficiaires	Subvention
Communes	Egale à 25 % des dépenses HT
Privés	Egale à 25 % des dépenses TTC

## **≻**Inscrits

Bénéficiaires	Subvention
Communes	Egale à 15 % des dépenses HT

## 3) Restauration des objets du Répertoire départemental :

Bénéficiaires	Subvention
Communes	Taux modulé de la commune dans la fourchette 20/60 %

## **Service instructeur**

Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées Conservation départementale du patrimoine Hôtel du Département CS 31802 73018 CHAMBERY Cedex Tél.: 04.79.70.63.64

E-mail: odile.gaboriau@savoie.fr